



## Comment denoncer avant vente une promesse de vente-suspicion DOL

Par **Aila**, le **24/03/2016** à **15:44**

Bonjour, Merci d'avance pour toute l'aide précise et modalité sur le sujet.

En effet, le locataire de l'appartement que je devais acheter m'a contacté en m'indiquant que depuis janvier 2016 les murs de la chambre et de la salle à manger sont gorgés d'eau et de grosses traces vertes de moisissures sont apparues et réapparues malgré une nouvelle couche de peinture apposé par le vendeur. La locataire qui n'était pas asthmatique l'est devenue. Les murs sont mouillés . Le vendeur lui a demandé de ne pas en aviser les futurs vendeurs; sinon les ne voudront plus acheter.Lors de la visite du bien fin novembre.

L'appartement en cause avait été refait entièrement à neuf. Les vendeurs sont une SCI Immobilières qui achètent des appartements, les remettent en état et les revendent. La promesse de vente a été signé le 1er décembre 2015.

Nous voudrions dénoncer ces faits et ne pas réaliser la vente. Comment procéder ?

Merci d'avance de votre aide.